

Publié le 19 janvier 2018

La FedEpl désignée organisation patronale représentative

La FedEpl est désignée représentative par arrêté du 21 décembre 2017 dans la branche gardiens, concierges et employés d'immeuble (1043).



Avec 30,2 % des voix, la FedEpl est la deuxième organisation patronale représentative dans cette branche, suite aux nouvelles règles de représentativité patronale posées en 2017.

En conséquence, elle prend le poste de trésorier du COREGE et recommande une concertation élargie aux autres organisations, écartées par les nouvelles règles de représentativité.

Dans le même temps, la FedEpl va renforcer sa participation dans cette instance et lance un appel à manifestation d'intérêt en vous invitant à rejoindre la représentation dans les futures négociations.

Contact : p.delaronde@lesepl.fr

À télécharger

- [arrêté représentativité décembre 2017.pdf](#)